



Licence Générale MGO

Management et Gestion des Organisations

UFA BAUDIMONT - ARRAS



• PUBLIC

Être âgé.e de moins de 29 ans (sauf si statut TH)

• PRÉREQUIS

Le parcours L3 est accessible aux titulaires du DEUG, d'un BTS, d'un DUT ou tout autre diplôme universitaire de niveau Bac+2 ou aux titulaires d'un titre homologué équivalent ou aux auditeurs du Cnam ayant validé les 120 crédits d'une licence dans un domaine de formation compatible avec la spécialité visée.

• MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Sur entretien et dossier. Validation de la candidature sous 1 mois sous réserve des accords de prise en charge ou signature du contrat d'alternance.

Délais : article L.6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. »

• OBJECTIFS PROFESSIONNELS

À l'issue, le/la jeune sera capable de :

- Former et qualifier des managers en organisation, en capacité de gérer des projets d'organisation en intégrant les dimensions contractuelles, juridiques, et de contrôle financier
- Conférer des compétences en management de proximité, en méthodes, en mise en oeuvre de démarches et d'outils d'organisation, en communication dans l'organisation et avec ses environnements

• PERSPECTIVES POST-FORMATION

La licence MGO est une formation professionnelle qui conduit directement les diplômé.es à une insertion professionnelle et à prendre en charge les tâches précises relevant de diverses fonctions en management et gestion de projets

Une qualification des manager polyvalent, en capacité de gérer des projets et des processus en intégrant les dimensions contractuelles, juridiques, et de contrôle financier,

Types d'emplois accessibles : Assistanat de direction (M1604) - Assistanat technique et administratif (M1605) - Direction administrative et financière (M1205) - Comptabilité (M1203)



ORGANISATION DE LA FORMATION

• MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours – Travaux dirigés – activités technologiques – travail sur ordinateur – visites d'entreprises et de laboratoires
Rapports écrits et des exposés oraux en français et anglais pour exercer à la rédaction et à la soutenance de leurs travaux.

• MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etudes de cas, analyse de dossiers, synthèses, mises en situation, épreuves écrites individuelles
La délivrance de la licence est conditionnée par la réalisation d'un rapport d'activité professionnelle permettant de vérifier l'acquisition des compétences visées par la licence

• NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum 8 – maximum 15

• DURÉE DE LA FORMATION

532 heures d'enseignement au centre de formation et le reste en entreprise

• PROGRAMME

UAM 107 Expérience prof. et rapport d'activité (41h)
CCE 105 Communication prof. écrite et orale (35h)
EME 104 Gestion des Hommes et des équipes (49h)
CFA 109 Information comptable et management (52h)
DSY 020 Méthodes et outils de l'organisation : outils (45h)
DSY 006 Démarches et outils de l'organisateur (52h)
DRA 110 Activités et biens de l'entreprise (45h)
LTR 127 Stratégie marketing du tourisme (38h)

• TARIFS DE LA FORMATION

Conditions tarifaires sur demande

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage». Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Tarif de la formation : coût parcours OPCO par année de formation 6281 € 00 . Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

• ENTREPRISES

Secteurs d'activités : Entreprises de secteur privé, public – Associations - Organisations professionnelles, Cabinets de conseil - Organismes de sécurité sociale, Organismes de protection sociale (mutuelles, caisses de retraite...)

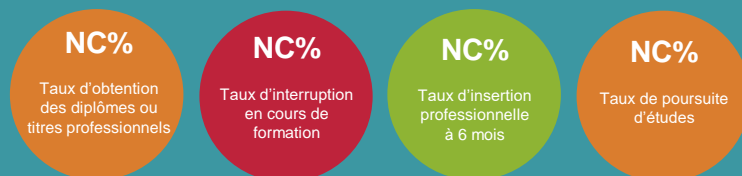
• ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Accueil et l'accès des publics en situation de handicap.

- Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Référente handicap du CFA Jean Bosco :
Sophie Dumortier 07.87.14.25.31
ou dumortier.s@cfajeambosco.fr

• TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION (données 2020)



• VALEUR AJOUTÉE:

Semaine professionnelle
Projets pédagogiques
Partenariat CNAM

Nouvelle formation en apprentissage



COORDONNÉES

UFA BAUDIMONT
17 rue Saint Maurice – CS 40573
62008 ARRAS Cedex
03 21 16 18 00

EXPERT MISE EN RELATION SERVICE DÉVELOPPEMENT CFA DU SECTEUR :

Katia SAUS